

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 février 2021

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3718)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS417

présenté par

Mme Grandjean, rapporteure et Mme Parmentier-Lecocq, rapporteure

ARTICLE 16

À l'alinéa 6, supprimer le mot :

« passé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.